PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande de la Société SPITZER EUROVRAC - Z.I. - 67640 FEGERSHEIM, constructeur, que les véhicules numéros VF9S2400KF4041001 et VF9S2400FF4041002 présentés comme prototypes des véhicules marque SPITZER EUROVRAC types S2400K et S2400F, livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels en application.

la numérotation dans la série commence :
VF9S2400KF4041001 pour le type S2400K
VF9S2400FF4041002 pour le type S2400F

Strasbourg, le 25 Janvier 1985
LE TECHNICIEN DES T.P.E. (Mines)
Signé : A.VINCENT

Vu et approuvé
Strasbourg, le 25 Janvier 1985
L'INGENIEUR DIVISIONNAIRE DES T.P.E. (Mines)
Signé : Jacques HERBAUT

Vu et enregistré sous le numéro RA 01 85
Strasbourg le 25 Janvier 1985
LE DIRECTEUR REGIONAL
DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE
Signé : J. BATAIL

COMPLÉMENT N°1 AU PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

La notice descriptive précédant le procès-verbal a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites. Cette mise à jour concerne le relèvement du PTAC à 34000 kg.

Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'ordre dans la série du type :
- VF9S2400FG4041091 pour le type S2400F
- VF9S2400KG4041093 pour le type S2400K

Strasbourg, le 10 juin 1986
LE TECHNICIEN DES T.P.E.(Mines)
Signé : A.VINCENT

Vu et approuvé
Enregistré sous le numéro RA 20 86 -1
Strasbourg, le 16 juin 1986
POUR LE DIRECTEUR REGIONAL
DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE
L'INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE DES T.P.E. (Mines)
Signé : Jacques HERBAUT

COMPLÉMENT N°2 AU PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TYPES S2400

La notice descriptive précédant le procès-verbal a été mise à jour conformément aux disposition de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.

Cette mise à jour concerne le carrossage ainsi que la mise à jour du freinage selon la directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par les directives 85/647/CEE et 88/194/CEE.

Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'ordre dans la série du type : VF9S2400FL4041930

Strasbourg le
L'INGÉNIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
Signé : François CODET

Vu et approuvé,
Enregistré sous le numéro RA 11 91 - 2
Strasbourg, le 22 Janvier 1991
POUR LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT,
L'INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
Signé : Jacques HERBAUT

COMPLÉMENT N°3 AU PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux disposition de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites. Cette mise à jour concerne :
- la mise en conformité du système de freinage à la directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par la directive 91/422/CEE,
- le rajout de deux versions (DF et DK) pour le transport de matières dangereuses, avec système de freinage conforme aux exigences du RTMDR (arrêté ministériel du 12 décembre 1994),
- la suppression d'une dimension de pneumatique,
- la suppression de suspension pneumatique,
- la modification de la structure du numéro du véhicule.

Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'ordre dans la série du type: VF9S24A0FS5041[illegible]

LA TECHNICIENNE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
Signé : Régine Scheffer

vu, approuvé
- et enregistré sous le numéro RA-95 - 036 - 3
A Strasbourg, le 21 Avril 1995
POUR LE DIRECTEUR RÉGIONAL,
LE CHEF DE LA DIVISION CONTROLES TECHNIQUES
Signé : Jean-Christian Péget

COMPLÉMENT N°4 AU PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites. Cette mise à jour concerne :
- le rajout d'une option de montage de vases à ressort pour le frein de stationnement agissant sur 2 ou 3 essieux,
- la supression de l'option essieu 1 et 2 relevable (option restante essieu 1 relevable)

Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'ordre dans la série du type:

VF9S24A0FT5041850

TECHNICIENNE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
Signé : Régine Scheffer

vu, approuvé
- et enregistré sous le numéro RA-97-007-1
A Strasbourg, le 22 janvier 1997

POUR LE DIRECTEUR RÉGIONAL,
LE CHEF DE LA DIVISION CONTROLES TECHNIQUES

Signé : Jean-Noel VAUTRIN